



Locataire refuse de quitter les lieux après avoir reçu indemnité d'éviction de bail commercial

Par **Véro92bébé**, le **13/01/2020** à **18:48**

Bonjour ,

une indemnité d'éviction de bail commercial a été versé à mon locataire le 1er octobre 2019, et il a été convenu entre le propriétaire et le locataire que le locataire devait quitter les lieux le 31 déc 2020.

Le locataire occupe toujours les lieux à ce jour et demande à continuer à verser un loyer .

j'ai le projet de vendre le local , donc je ne souhaite pas accepter la proposition du locataire.

Suis-je en droit de refuser le loyer ?

Est-qu'il faut que je demande un constat d'huissier concernant l'occupation des lieux?

Est-ce que le locataire doit payer des pénalités pour occupation des lieux depuis le 1er janvier 2020 alors qu'il devait quitter les lieux au 31 déc?

En vous remerciant à l'avance des réponses que vous pourrez m'apporter

Bien cordialement

Véronique